

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 16 (1871)  
**Heft:** 10

**Artikel:** La mise sur pied des troupes suisses en 1870-1871 : rapport au commandant en chef par le chef d'état-major [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-332700>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 10.

Lausanne, le 26 Mai 1871.

XVI<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — La mise sur pied des troupes suisses en 1870-1871. (Rapport au commandant en chef par le chef d'état-major.) (Suite.) — Sur la centralisation du militaire suisse. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport de gestion de 1870 du Département militaire fédéral. — Cartes de Sedan.

## LA MISE SUR PIED DES TROUPES SUISSES EN 1870-1871.

Rapport au commandant en chef par le chef d'état-major (1).

Les compétences accordées au commandant en chef ne sont pas suffisamment définies par les lois ; aussi elles ont été fort diverses suivant les temps. Il n'en est cependant résulté aucun mal à notre connaissance, et il sera toujours possible de rendre réciproquement tolérable cette situation délicate. Si l'on admet que le général en chef n'a sous ses ordres que les troupes *mises sur pied*, il est cependant évident que sa compétence est incontestable pour décider aussi quand et comment ces troupes doivent être renforcées par d'autres levées, et comme celles-ci doivent aussi être sous ses ordres, il doit pouvoir leur donner des instructions éventuelles. Et en établissant que toutes les demandes du général, à l'occasion des mesures militaires de sa compétence, qu'il croit nécessaires, soient transmises aux Cantons par l'intermédiaire du Département militaire fédéral, cela ne peut, sauf certains cas d'urgence à en excepter, que simplifier le service.

Il appartient au Conseil fédéral de tenir le général au courant des événements politiques, ce qui lui permet d'exercer en tout temps une influence importante.

Si maintenant nous avons à apprécier l'organisation de notre grand état-major, il importe de considérer que tous ses membres se trouvaient en face de fonctions nouvelles pour eux et que la composition de ce corps avait eu lieu en vue d'une armée plus nombreuse. Les 36,000 hommes levés n'en donnent donc pas la mesure réelle, mais bien les 60,000 ou 80,000 qu'on eût pu être appelé à mettre sur pied.

Néanmoins l'état-major était trop nombreux, notamment en officiers supérieurs. Cependant, comme il y a là en jeu beaucoup de questions personnelles, nous n'insisterons pas sur ce point et nous nous en référerons au règlement. Seulement celui-ci même nous paraît susceptible d'un retranchement relatif à l'institution des chefs d'armes spéciales, dont la double qualité d'experts et de commandants de troupes complique souvent le service et amène de la confusion dans les divisions.

Quoiqu'il en soit, le degré d'instruction de notre état-major s'est singulièrement relevé et il se trouve maintenant à la hauteur du génie et de l'artillerie. Grâce aux progrès de l'instruction depuis quelque dix ans, on y rencontre peu d'officiers qui ne soient pas à la hauteur de leur tâche.

Par un frottement plus fréquent avec la troupe et par le maintien

(1) Voir notre précédent numéro.

de l'organisation actuelle en temps de paix, l'état-major gagnera de jour en jour plus de terrain comme partie intégrale de l'armée et sera d'autant plus apprécié dans les unités tactiques ; mais pour cela il sera nécessaire qu'il demeure nombreux et ne soit pas divisé. Chez nous où l'on accorde une si grande marge à l'étude individuelle, l'officier de troupes doit être assuré qu'on n'exigera de lui rien d'exagéré contre sa volonté, et ceux qui sont dans le cas de faire davantage, seront appelés soit à l'état-major, soit à l'artillerie ou au génie.

Cette nombreuse catégorie d'officiers fédéraux ne devrait alors, tout en perfectionnant encore leur instruction, n'être soumise à aucune séparation ostensible, mais chacun d'eux devrait selon ses actes ou ses facultés trouver tour à tour son emploi. On conserverait d'ailleurs toujours le pouvoir de réparer les mauvais choix. Si, au contraire, on établissait dans leur choix une distinction entre les officiers d'état-major proprement dits, officiers de commandement et officiers d'ordonnance, on risquerait d'abord de commettre des erreurs qui auraient une tout autre portée que celle d'une désignation fonctionnelle passagère. En second lieu on en arriverait à reléguer le travail d'état-major dans un sens étroit entre les mains d'une coterie exclusive qui, pour cette raison, n'en serait pas plus capable que des officiers heureusement choisis à cet effet. Ainsi l'état-major du commandement et les officiers d'ordonnance recevraient difficilement l'instruction nécessaire, si l'on croit que chaque officier de la troupe y soit apte, ou bien il faudrait leur supposer une instruction supérieure à celle qui leur est nécessaire dans l'étendue de leur sphère. Mais en revanche il faut, soit maintenir ferme, soit accepter le principe que les dits officiers soient tenus pendant un certain temps au service de la troupe et en tout cas qu'ils aient commencé par là.

Par contre il nous paraît que, sur un point, le moment serait venu de renoncer à un usage antérieur qui existe aussi à l'étranger. Nous voulons parler de l'usage qu'on fait des officiers d'artillerie pour l'inspection de l'infanterie. Nos officiers d'état-major supérieurs et subalternes seront alors instruits d'une manière très-approfondie sur les armes à feu portatives, et s'ils ne le sont pas, ce n'est pas une grosse affaire pour eux que de s'y mettre. Ainsi les inspections passées par les brigadiers et les divisionnaires seraient considérées comme suffisantes et les officiers d'artillerie, à part certains cas, ne seraient plus chargés de ces fonctions qui sont mal vues et souvent exécutées mal à propos.

Un mot encore sur les officiers d'état-major appartenant au génie et à l'artillerie. Ici encore l'organisation actuelle nous paraît être la bonne.

Nous devons avoir un certain nombre d'officiers des armes spéciales qui soient plus savants et plus capables dans leur arme que les officiers de troupe proprement dits, et qui possèdent en même temps l'instruction générale qui convient à l'état-major.

Enfin nous ne voudrions pas toucher non plus à l'institution des secrétaires d'état-major. Nous avons dans ce corps des hommes très-méritants et très-capables qui ne le cèdent en rien à tel officier. Seu-

lement si l'on songeait ici à introduire un avancement, on donnerait à toute l'institution un autre caractère et l'on altérerait ses rapports avec le corps d'officiers, quoique ces rapports soient jusqu'à présent excellents, car les secrétaires d'état-major sont considérés, dans la vie sociale et privée, absolument comme des officiers. On jugera de l'activité du chef d'état-major et de son bureau, dans lequel, outre son adjudant et ses secrétaires, travaillait aussi un officier des guides, par le rapport du chef de la section générale qui compte du 1<sup>er</sup> au 25 août 1127 lettres et télégrammes expédiés.

Les lettres qui lui arrivaient étaient ouvertes par le chef d'état-major lui-même et la réponse était immédiatement expédiée ou recommandée au chef de la section générale. Ce n'est que grâce à l'admirable organisation et au travail de cette dernière qu'on put arriver à une correspondance rapide et régulière. Quant aux appréciations adressées au général ou aux ordres donnés aux diverses divisions, le chef d'état-major les élaborait la plupart du temps lui-même, avec l'aide de ses adjudants.

Les ordres de marche et les feuilles de route étaient spécialement préparés dans le bureau des opérations. L'élaboration des rapports, les audiences, les délibérations avec les chefs de division à chaque occasion importante, exigeaient beaucoup de temps. Le chef d'état-major fit plusieurs excursions soit auprès des divisionnaires soit jusqu'à la ville fédérale. Les adjudants se rendirent en mission dans les hôpitaux ou les magasins et furent chargés des reconnaissances dont l'idée première, les comptes-rendus et l'utilité étaient l'objet d'une étude approfondie. En outre on tint avec le plus grand soin, dans le bureau, un journal de nouvelles d'après les rapports de ses agents ou ceux des divisionnaires, tandis que la situation des troupes respectives était journellement indiquée sur des tableaux et sur des cartes.

Avant de passer aux mouvements de troupes, nous ferons encore observer qu'en établissant dès le début le quartier-général à Berne, on eût économisé beaucoup de temps et facilité surtout les relations avec les autorités fédérales. Néanmoins la position d'Olten était excellente ainsi que les divers locaux mis à notre disposition. C'est au point qu'en faisant avancer le quartier-général plus loin on n'aurait guère trouvé qu'à Bâle autant de ressources. Cependant il ne faut pas méconnaître qu'à la longue cet isolement continu de toutes les troupes n'aurait pas pu durer, parce qu'il parquait l'état-major dans la vie de bureau trop en dehors de l'activité de la troupe.

#### *Mouvement des troupes.*

Les quartiers généraux désignés aux troupes par le Département militaire fédéral pour l'entrée au service, furent conservés encore plus longtemps par le général, à l'exception de la 6<sup>e</sup> division, qui transporta son quartier-général de Schönbühl (pas Munchenbuchsée) à Balstal et ses brigades jusqu'à Soleure, Mümliswyl et Langenthal pour servir d'une manière plus active encore de réserve à la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> brigade. La 9<sup>e</sup> division fit avancer les Tessinois, ce qui dura en fait fort longtemps.

Cependant cette mise sur pied semble présenter quelques lacunes, en ce qu'on avait placé trop peu de troupes et en général trop peu d'artillerie du côté de l'Allemagne. Il y manquait aussi un train de pontons. Le général demanda pour cette raison, dans le courant de juillet, la levée de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie de la 5<sup>e</sup> division pour occuper Schaffhouse, de 4 batteries d'artillerie de réserve, d'un train de pontons et d'une compagnie de pontonniers. Toutefois le Conseil fédéral, sans s'opposer à cette exigence, se crut obligé de diriger l'attention sur le danger toujours décroissant et le mauvais état des finances. On se passa donc de cette levée et en fait de troupes nouvelles on ne fit appel, le 22 juillet, en dehors de la première levée, qu'à la compagnie de guides n<sup>o</sup> 3 de Bâle qu'on joignit à l'état-major à Olten et aux réserves du parc qui manquaient. On dut se passer aussi, pour les mêmes raisons, d'une augmentation de la cavalerie par quelques compagnies de réserve de Cantons qui avaient livré très-imparfaitement leur contingent d'élite.

Pour le 27 juillet on concentra encore davantage la 1<sup>re</sup> division en conservant toujours le quartier-général à Bâle, (non à Muttens,) et en faisant avancer la septième avec le quartier-général à Rheinfelden. La neuvième, principalement eu égard à l'instruction, fut transférée aux environs de Brugg, en laissant une brigade pour Schaffhouse et Eglisau. Les deuxième et sixième restèrent stationnaires.

Par contre, les propositions suivantes du chef d'état-major furent repoussées par le général :

1. Mouvement plus rapproché des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> divisions sur la première (27 juillet).

2. Transport de la 6<sup>e</sup> division par le chemin de fer à gauche derrière la première (31 juillet).

Des mesures furent prises, afin de pouvoir transporter rapidement la 9<sup>e</sup> division de Brugg à Bâle.

Le matériel était prêt depuis longtemps à Brugg. On avait aussi pris soin de pouvoir transporter sans arrêt l'état-major de Olten à Bâle. Cependant l'attention du commandement de l'armée ne se bornait pas à des circonstances effectives, mais il avait aussi toujours en vue les éventualités à venir. Rappelons ici avant tout la position longtemps hésitante de l'Italie et la possibilité d'employer toute l'armée sur différents fronts, s'appuyant sans cesse les uns sur les autres.

Les mouvements commencés le 15 août avaient trois points en vue. D'abord le changement des divisions, à l'exception de la neuvième dont les brigades ne devaient changer qu'entre elles. La 1<sup>re</sup> division devait être relevée par la septième, la deuxième par la sixième et vice-versa. Puis l'inspection par le général des divisions, autant que possible réunies, après une précédente tournée d'inspection interrompue par le mauvais temps. Troisièmement, exercice de marche avec toutes les divisions et les brigades en service de campagne complet. Les explications y relatives se trouvent dans les suppléments.

Un quatrième élément, les licenciements qui coïncidèrent successivement avec cette époque, n'interrompirent pas les mouvements commencés, et l'on put même accomplir les désirs du Département militaire relativement à quelques changements importants, sans nuire à leur exécution et sans amener le moindre retard.

On remarqua, à propos de ces mouvements autant qu'à propos de la première levée, l'immense avantage des chemins de fer et des télégraphes : soit qu'ils permettaient de prendre des arrangements qui, d'après le système précédent, auraient dû être mis de côté ou qui, par leur retard, auraient été inutiles, soit parce que des centaines de mille francs se trouvaient économisés autant pour la caisse fédérale que pour les personnes tenues au service militaire.

### *Reconnaisances.*

1. Sur l'ordre de M. le général, les chefs du génie du bureau technique et l'artillerie examinèrent à plusieurs reprises les positions de « Bruderholz (Petit-Bâle) et de la Birse. » Le résultat fut un système de fortifications volantes, d'abord construites par le bureau du génie de Zurich pour être employées à la première occasion, sans qu'on eût alors besoin de reprendre les travaux dès le commencement. Cependant jamais un état de guerre ne menacera assez longtemps à l'avance pour permettre d'exécuter de pareils ouvrages. Aussi faudra-t-il bien qu'on se décide une fois pour leur exécution sans y être forcé par une cause d'actualité, d'autant plus que nous avons dépassé l'époque où de soi-disant hommes de métier plaçaient toute la défense sur la ligne de l'Aar, et déclaraient perdues des parties importantes de la patrie. Il faudra toujours faire prévaloir des considérations de prudence, mais nous pouvons considérer comme une conquête des temps modernes l'idée que notre résistance commencera dans tous les cas à la frontière et qu'aucun membre du tout, que ce soit Bâle ou Mendrisio, ne sera considéré comme indigne d'être sacrifié. Ce qui serait également nécessaire, ce serait de poser des points de repère pour des ouvrages passagers et pour des blocus de défilés, afin que les troupes puissent y agir immédiatement.

2. Les commandants des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> divisions du génie examinèrent tous les ponts du Rhin et présentèrent pour leur destruction éventuelle des propositions qui furent adoptées.

Ces mesures ont occasionné des réclamations de la part des Allemands, mais à tort, car elles étaient plutôt dirigées contre la France.

3. Le chef d'état-major ordonna une reconnaissance de tous les défilés du Jura, du Passwang à Schafmatt, laquelle fut exécutée par deux officiers subalternes des états-majors et des guides à tour de rôle.

4. Le chef d'état-major ordonna à plusieurs reprises une reconnaissance du plateau de Gempen et des positions du Bruderholz par plusieurs officiers supérieurs et subalternes de l'artillerie et de l'état-major. Ils avaient surtout à signaler plus spécialement les positions des troupes d'après les différents points de vue sur l'usage de ces positions.

Nous ne faisons pas ici mention spéciale des reconnaissances des états-majors de divisions, dont plusieurs étaient d'une grande importance. Tous les matériaux de ce genre doivent être déposés au bureau de l'état-major.

### *Chemins de fer, télégraphes et postes.*

On a fait mention de l'action de ces trois institutions, dont on ferait mieux dorénavant de former une section, dans des rapports spéciaux généralement appréciés. Voici le système adopté dès le début : leur emploi rationnel aux buts militaires sans entrer dans leurs procédés techniques et dans leurs affaires intérieures. On obtient davantage par une manière d'agir délicate d'un côté et par des prévenances de l'autre, que par des ordres donnés sans égards.

Il y a à regretter que la pose des seconds rails d'Aarau à Herzogenbuchsee, pour laquelle on avait fait des conditions si avantageuses, ait échoué ensuite de la mauvaise situation des finances. On renonça aussi à l'organisation de la station de Pratteln pour la descente des troupes.

Il faut espérer que ces deux points ne seront que renvoyés.

L'heureuse réussite de tous les transports de troupes par chemin de fer et par bateaux, sans le moindre accident, est bien due à l'excellent personnel subalterne des compagnies, dont l'éducation militaire portait ainsi ses fruits indirectement, et qui trouvait alors une récompense pratique dans la dispense de service de tous les employés de chemin de fer.

Les employés des télégraphes et des postes militaires ne méritent pas moins d'éloges. L'organisation d'un bureau de télégraphe au quartier principal facilitait beaucoup le service.

La poste de campagne qui dut tout d'abord être instituée, est et reste une conquête qui doit être soumise à une organisation stable. On n'arriva ni à employer ni à poser de véritables télégraphes de campagne. Nous ne saurions dire quels avantages ils pourraient offrir dans des occasions futures, vu que nos opérations ne prendront jamais de grandes dimensions et que peut-être notre terrain ne les exige ni ne les comporte.

### *Armes diverses.*

*Génie.* Ses travaux se réduisent à quelques améliorations de route dans le Jura et à l'établissement et la construction de camps sur différents points. A Binningen on jeta un pont sur la Birsig, où par ordre de l'état il devait y avoir depuis longtemps un pont fixe.

Les officiers du génie travaillèrent assidûment à des plans et à des reconnaissances. Les compagnies de sapeurs organisèrent plusieurs lignes de télégraphes.

*Artillerie.* Cette arme a la juste prétention d'occuper le premier rang ; il serait cependant nécessaire qu'une véritable instruction de campagne fût solidement créée par des tirs plus fréquents et par la prolongation des cours de répétition. — En général les chevaux des batteries se trouvaient en bon état. Cependant la loi devrait aviser à ce que des chevaux inaptés au service pussent être échangés sans difficulté. Les soldats des compagnies du train devraient être de la même qualité que ceux des batteries.

La question d'avoir un certain nombre de chevaux de réserve et d'établir à cet effet des dépôts reste en suspens.

Un point important, c'est celui des batteries légères se chargeant par la culasse ; les frais des transformations importantes, si ce n'est des remplacements qu'elles exigeraient et le fait qu'il y a encore quelque chose de plus nécessaire à accomplir pour l'armée, doivent faire laisser, pour le moment, un peu en arrière la réalisation de ces vœux de nos hommes spéciaux, si bien fondés qu'ils soient.

*Cavalerie.* Quel que soit le mérite des personnalités qui sont à la tête de cette arme, nous touchons ici à un des points faibles de notre armée. Il y a longtemps qu'on aurait dû s'occuper entre gens compétents des services que peut rendre la cavalerie et de son emploi le plus efficace. Aussi sera-t-il plus profitable d'attaquer la position de front que de se tenir derrière la montagne.

Et tout d'abord c'est une grosse erreur de prétendre que nous n'aurions eu éventuellement que peu de chose à risquer, dans notre pays, de la cavalerie ennemie. C'est malheureusement tout le contraire et l'on serait étonné si l'on savait quelles courses forcées une bonne cavalerie légère serait capable d'exécuter sur notre terrain. Evidemment nous ne pouvons opposer notre cavalerie à celle de l'ennemi, parce que, dans un cas donné, elle ne serait jamais assez nombreuse et en général jamais en force de résister à une cavalerie étrangère au point de vue de la qualité. Nos chevaux ne sont pas assez nombreux et nos cavaliers manquent d'adresse, ceci est un fait et il ne peut en être autrement ; aussi n'en faisons-nous un reproche à personne. Il en résulte pour les autres armes l'obligation d'autant plus impérieuse de se défendre réciproquement contre la cavalerie ennemie. — On y réussira en couvrant fortement et soigneusement l'artillerie et en augmentant la mobilité de l'infanterie avec l'aide puissante des armes perfectionnées. Si, par conséquent, nous devons renoncer à placer notre cavalerie en ligne tactique et à la faire donner en masse, il lui reste toujours quelques belles missions que son nombre et ses qualités lui permettent d'accomplir. Nous voulons parler de son service comme arme légère et nous n'en dirons pas davantage, car tout le monde sait ce que nous entendons par là. Un premier pas a déjà été fait dans cette voie par la distribution dans les divisions des 3<sup>es</sup> compagnies de dragons.

Nous aurions pu peut-être en dire davantage. Néanmoins ceci suffit pour indiquer que dorénavant on exigera de la cavalerie un service journalier de sûreté qui contribuera à suppléer au nombre et aux efforts de l'infanterie. Déjà, pendant cette occupation des frontières, des patrouilles de cavalerie, quelquefois trop nombreuses, ont été employées efficacement. Nous avons encore davantage à faire et il convient d'instituer des piquets permanents. Mais si ces fonctions de la cavalerie exigent une plus grande mobilité à travers monts et vallées, un service intérieur plus sévère, le harnachement et le maniement corrects des chevaux, il faut aussi que l'instruction embrasse toutes ces directions et qu'on ne recule pas devant la dépense. C'est ainsi que notre cavalerie sera dans le cas de rendre de réels services à notre armée, et deviendra, d'une pépinière qu'elle était, une véritable élite.

Jusqu'à présent nous avons parlé des dragons. La fonction des

guides est différente et a été beaucoup mieux comprise, ce qui prouve qu'avec le temps on arrivera à une instruction encore supérieure, ce qui serait à souhaiter.

Mais il est absolument nécessaire, pour les deux sortes de cavalerie, d'adopter sans délai une arme efficace, d'après le nouveau système, se chargeant par la culasse, soit arme à répétition, carabine ou pistolet. Car, avec l'arme actuelle, tout ce que nous avons dit ne serait plus qu'une ironie.

Si l'on introduit une nouvelle arme, telle que le pistolet pour les guides, le port de cette arme est surtout à considérer. Une arme que l'homme porte sur lui, dans sa ceinture, vaut infiniment mieux que s'il la place dans les fontes où elle se perd avec le cheval. En outre, il est déjà dans l'intérêt du harnachement que les fontes soient employées comme des poches de bagage, tandis que le derrière de la selle et le dos du cheval ne servent à porter que le manteau et la couverture sans le charger davantage. Il est incompréhensible qu'on ait pu soutenir de nos jours le contraire.

*Carabiniers.* Aucune arme n'a subi, dans les dernières années, une transformation aussi éclatante et aussi utile. Il n'y manque plus qu'une organisation de bataillons, pour laquelle pendant le service le commandant de l'armée a fait les propositions nécessaires sur lesquelles nous rappelons l'attention.

*Infanterie.* Si l'on veut porter un jugement équitable sur l'infanterie, notre arme principale, il faut se rappeler en premier lieu qu'elle contient tous les éléments qui n'entrent dans aucune des armes dites spéciales. Ainsi, tandis que celles-ci absorbent la somme de force naturelle, de situation économique et d'instruction, d'émulation et de zèle qui constituent une troupe d'élite, l'infanterie conserve, avec une moyenne estimable et fort satisfaisante, un bon nombre d'éléments passifs.

Déjà, pour cette raison, c'était une erreur que de ne pas pourvoir à donner à l'infanterie un temps d'instruction aussi complet que possible, même si, ce qui n'est point du tout le cas, ce qu'il lui reste à apprendre justifiait cette omission. Une fois ce point pris en considération, il faut rendre hommage à certains bataillons qui l'ont mérité. Quant à quelques autres (sans vouloir précisément ni exclusivement chercher nos exemples dans la 9<sup>e</sup> division), il est clair qu'ils ont à se rattraper.

Reste à savoir si cela doit avoir lieu par la centralisation de l'instruction, par l'instruction prolongée ou par les deux réunies. Nous devons signaler comme une faute qu'on ait permis et même recommandé dans les nouveaux exercices ou règlements de service, notamment pour l'infanterie, une tenue moins militaire. C'est précisément l'artillerie, laquelle cependant n'est point restée en arrière du vrai progrès, qui n'a pas adopté ce progrès illusoire. Je suis d'avis que notre infanterie adopte une tenue plus sévère. La nonchalance n'a rien de grandiose, et une sentinelle, l'arme au pied et la main dans la poche, n'entend et ne voit pas mieux que celle qui prend une tenue plus convenable. Au contraire !

(A suivre.)